



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

LE BULLETIN  
DU BARREAU  
DE PARIS  
N°18  
23 mai 2006

### 158 Conseil

#### 159 Informations

- Conseil des Prud'hommes de Bernay
- Tribunal d'instance du 14<sup>ème</sup>
- Réorganisation des services des impôts
- Centre de documentation
- Réforme des successions et des libéralités p. 160
- Vous pouvez dorénavant déclarer vos codes revenus en ligne p. 162

### 160 Europe

- Appel d'offres

### 160 Agenda

- L'Europe pénale
- Les rendez-vous de 5 heures
- Séance de signature
- Rencontre avocats-magistrats
- Responsabilité des dirigeants d'entreprises
- L'expertise face aux défis de futur

### 161 Commissions ouvertes

### 162 Vie du Palais

- Concours de la Conférence

- Association des africains du Palais
- Dîner des Alsaciens et Lorrains
- Dîner des secrétaires d'agrés
- Trophée ACE

### 163 Carnet

- Ordre national du Mérite
- Ordre des Palmes académiques
- Dons à la bibliothèque
- Décès

### 164 Conférence-débat

- La nouvelle loi sur les titres de séjour et l'éloignement des étrangers

# Le Bulletin

## Droit administratif des étrangers : réformes procédurales sur l'éloignement

### Editorial



**Françoise Mendel-Riche**

*Membre du Conseil de l'Ordre*

Le projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration adopté en première lecture par l'Assemblée nationale sera examiné par le Sénat les 6 et 7 juin prochains.

Son titre III réforme la procédure administrative contentieuse sur les mesures d'éloignement du territoire français des étrangers en situation irrégulière. Sa mise en œuvre entraînera un impact important sur les conditions de traitement des requêtes présentées par les étrangers et leurs avocats devant le juge administratif.

En premier lieu, les arrêtés de reconduite à la frontière (APRF) ne seront plus notifiés aux étrangers par la voie postale (leur taux d'exécution ne dépassait pas 1%). Ces arrêtés seront réservés aux étrangers placés en rétention par l'autorité administrative, sans avoir préalablement sollicité un titre de séjour.

En deuxième lieu, une nouvelle décision administrative d'éloignement est créée : l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) dans le délai d'un mois, en cas de décision de refus de délivrance d'un titre de séjour. Le délai de recours, partiellement suspensif, contre ces deux décisions a été porté à un mois. Le délai de jugement est de trois mois.

Si l'étranger en situation d'éloignement est placé en rétention administrative par le préfet, deux délais de jugement coexistent : un délai de 72 heures contre l'obligation de quitter le territoire français (à partir de l'interpellation de l'intéressé s'il avait déjà formé un recours contre le refus de séjour), un délai de trois mois après dépôt du recours.

*... suite page suivante*

>> Mais une question essentielle reste éludée du débat parlementaire :  
préservation de la collégialité ou généralisation du juge unique ?

Les magistrats de l'ordre administratif, comme les avocats pratiquant la juridiction administrative, sont particulièrement attachés au principe de la collégialité, plus que séculaire, figurant à l'article L 3 du code de justice administrative : «les jugements sont rendus en la forme collégiale, sauf s'il en est autrement disposé par la loi».

En l'espèce, le législateur n'en disposera pas autrement, pour la simple raison que le gouvernement, contournant l'article 34 de la Constitution, a d'ores et déjà déposé un projet de décret devant le Conseil d'Etat et refuse toute discussion de ce sujet au Parlement.

Ainsi, en cas de saisine du Conseil Constitutionnel, celui-ci devra trancher sur l'incompétence négative, c'est-à-dire le cas où le Parlement omet de légiférer sur une matière relevant de la loi.

A travers cette réforme l'Etat fixe au juge administratif l'objectif de juger plus et plus vite, sans lui donner aucun moyen supplémentaire et il lui demande en conséquence de statuer seul sans se soucier des garanties liées à une formation collégiale.

## Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre  
du mardi 16 mai 2006

Conformément à une ancienne tradition les Barreaux de Paris et de Bruxelles tiennent chaque année un conseil de l'ordre commun, les années paires à Bruxelles, les années impaires à Paris.

C'est ainsi que l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles et l'Ordre des avocats du Barreau de Paris tenaient leur Conseil commun ce 16 mai 2006 à Bruxelles.

Deux sujets avaient été portés à l'ordre du jour : les Ordres professionnels et les restrictions de la concurrence ainsi que la situation des juristes d'entreprises en Belgique et en France.

M. Jean-François Bellis, membre du Barreau de Bruxelles, a indiqué au Conseil qu'une enquête avait été demandée par la Commission européenne aux autorités nationales de la concurrence sur les professions libérales et spécialement sur la profession d'avocat.

Les questions posées sont très larges.

En Belgique, deux enquêtes sont en cours ; elles devraient aboutir à un dialogue avec les autorités de la concurrence.

Si les barèmes d'honoraires ont été abolis il y a déjà plusieurs années, les Ordres apparaissent désormais exempts de reproche.

M. Jean-François Bellis a évoqué deux affaires judiciaires ayant abouti à faire juger que l'examen d'aptitude à la profession d'avocat ne constituait

pas une restriction à la concurrence, et que, si la limitation à la possibilité d'avoir un seul stagiaire par avocat inscrit pouvait entraîner une restriction de concurrence, cette atteinte n'était pas, en l'espèce, sensible.

Dans la seconde affaire, la Cour de cassation de Belgique a précisé les règles fixées par l'arrêt Wouters en disant que les règles, qui empêcheraient de manière la plus large toute forme de coopération entre deux professions libérales et qui édicteraient de nombreuses présomptions d'incompatibilité, constitueraient une restriction à la concurrence.

M. Claude Lazarus, MCO, s'est quant à lui montré prudent sur l'appréciation de l'attitude de la Commission vis-à-vis des Ordres professionnels.

Il estime que ceux-ci sont attaqués de toutes parts et notamment sur le terrain de l'auto-régulation.

Ces attaques concernent l'organisation des Ordres et, en premier lieu, les règles d'accès aux professions.

Selon certains, l'auto-régulation organisée par les Ordres serait effectuée pour privilégier les intérêts des avocats plus que ceux de leurs clients.

Notamment, la Commission considère que l'interdiction du pacte de quotas serait une restriction concurrentielle ainsi que les règles relatives à la publicité qui, aux termes de l'article 10 du Règlement Intérieur National, sont restrictives.

M. Robert de Baerdemeaker, dauphin du Barreau de Bruxelles, a exposé au Conseil la situation des juristes d'entreprises en Belgique et l'Institut des juristes en entreprises qui a été créé par la loi du 1<sup>er</sup> mars 2000.

Par des conventions passées avec les Ordres, les juristes d'entreprises essayent de se rapprocher de la profession d'avocat, d'autant qu'ils disposent désormais de la confidentialité de leurs avis.

Le statut des juristes d'entreprises en Belgique se rapproche à plusieurs égards de celui des avocats, puisque l'admission à l'Institut requiert d'être titulaire d'un diplôme de droit.

L'Institut des juristes d'entreprises assure la discipline des juristes d'entreprises, le respect de la déontologie, et notamment des obligations de dignité, d'indépendance intellectuelle même si celle-ci n'est pas de même nature que l'obligation d'indépendance à laquelle sont soumis les membres du Barreau.

M. Jean-François Prat, MCO, a quant à lui présenté les conclusions du rapport remis à M. le Garde des Sceaux sur le rapprochement des professions d'avocats et de juristes d'entreprises indiquant que ce rapport posait la question de la faisabilité d'un rapprochement. M. Jean-François Prat a considéré la possibilité pour un avocat d'exercer en entreprise serait une amélioration au bénéfice de la profession d'avocat.

M. Dominique Mondoloni, MCO, a quant à lui rappelé que si l'on parlait d'un rapprochement des professions, il ne s'agissait en aucun cas de fusion car être juriste d'entreprise c'est exercer une fonction en entreprise et être avocat c'est exercer une profession. M. Dominique Mondoloni a insisté sur le fait que le groupe de travail mis en place par la Chancellerie ne s'était pas penchée sur l'opportunité du rapprochement et que la question de l'intérêt pour l'avocat devait être examinée de façon plus approfondie.

Evoquant le succès des rencontres annuelles des deux Barreaux, M. le Bâtonnier a rappelé qu'une tradition était un usage qui avait réussi et s'est félicité de la qualité des travaux en commun des deux Ordres dont la convergence des méthodes de travail et l'intérêt pour les sujets abordés ont enrichi la réflexion commune.

Le Conseil de discipline se réunit une fois par mois en trois formations de jugement distinctes, et exceptionnellement en formation plénière.

Conformément à la loi du 11/02/04, toutes les affaires font l'objet d'une instruction contradictoire.

Les membres de la formation d'instruction ne siègent pas en matière disciplinaire.

## Informations

### Conseil des Prud'hommes de Bernay

Le greffe du Conseil des Prud'hommes de Bernay a changé d'adresse depuis le 20 avril 2006.

Tous les courriers doivent désormais être adressés à l'adresse suivante : 8 rue Jacques-Philippe Bréant – BP 403 - 27304 Bernay Cedex

Il est rappelé que toutes les audiences se tiennent au Palais de Justice, salle d'audience n°1 au rez-de-chaussée.

Renseignements :  
Greffe du Conseil des Prud'hommes  
Tél. : 02 32 43 41 96  
Fax : 02 32 46 06 18

### Tribunal d'instance du 14<sup>ème</sup>

Le tableau des audiences de droit commun et de référés du Tribunal d'instance du 14<sup>ème</sup> arrondissement pour le 2<sup>ème</sup> semestre est disponible auprès des appariteurs.

Renseignements :  
Tél. : 01 44 32 47 22 ou 23

### Réorganisation des services des impôts

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme modernisation, des rapprochements entre les centres des impôts (CDI) et les services des impôts des entreprises (SIE) ont été effectués et se traduisent par un transfert au SIE des tâches de gestion courante en matière d'assiette et par la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique pour les professionnels, le CDI conservant ses missions en matière de fiscalité des particuliers et d'expertise-contrôle pour les professionnels.

Ils concernent le CDI et le SIE Chaillot d'une part, et le CDI et le SIE Dauphine d'autre part.

# Le Bulletin

Par ailleurs, deux pôles «enregistrement» ont été mis en place :

- le premier dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006 ;
- le second dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

Les adresses des SIE d'adossement et de périmètre de ces deux arrondissements sont disponibles auprès des appariteurs de l'Ordre.

Renseignements :  
Tél. : 01 44 32 47 22 ou 23

## Centre de documentation

Service des photocopies : une nouvelle prestation

Vous êtes à la bibliothèque, vous avez de nombreuses copies à faire, mais pas le temps d'attendre :

nous vous proposons de déposer votre sélection au service des photocopies qui vous transmettra les documents par télécopie directement à votre cabinet.

Les envois se font dans la journée si le dépôt a lieu avant 16h. Au-delà, l'envoi pourra être effectué le lendemain matin si les demandes sont trop nombreuses.

Tarif : 0,35 € TTC la page

Vous pouvez également laisser votre commande et la récupérer sur place le lendemain au tarif habituel (0,30 € TTC la page)

## Europe

### Appels d'offres

Bruxelles / Services d'études

La Commission européenne a publié, le 6 mai dernier, un avis de marché ayant pour objet l'évaluation de l'utilisation des règles générales contraignantes pour la mise en œuvre de la directive «Prévention et réduction intégrées de la pollution» (IPPC) (réf.2006/S 87-091427, JOUE S87, du 6 mai 2006). Réception des offres avant le **23 juin**.

## Réforme des successions et des libéralités

La loi portant réforme des successions et libéralités est actuellement examinée par le Sénat. Le Barreau de Paris est à plusieurs reprises intervenu pour faire part de ses observations sur ce projet. Avec la Conférence des Bâtonniers, et le Conseil National des Barreaux, il vient de rappeler aux rapporteurs de la loi les très grandes réserves du Barreau sur la forme du mandat posthume.

Par ailleurs, en ce qui concerne la licitation, il a attiré l'attention de la haute assemblée sur les conséquences qui pouvaient résulter de la faculté d'autoriser à tout moment la réalisation d'actes de disposition en dehors même de la procédure de licitation.

Enfin, il a manifesté son opposition à l'abandon de l'homologation judiciaire des changements de régimes matrimoniaux. Le texte intégral des observations des représentants de la profession est disponible sur le site de l'Ordre : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

## Cagnes-Sur Mer (France) / Services juridiques

La Mairie de Cagnes-sur-Mer a publié, le 11 mai dernier, un avis de marché de services pour la prestation de services juridiques (réf. 2006/S 89-095251, JOUE S89 du 11 mai 2006). Le marché porte sur l'étude et l'assistance juridique dans le cadre des études préalables à la construction du futur port de Cagnes-sur-Mer.

Le marché est décomposé en cinq phases : 1) études préalables, faisabilité et programmation ; 2) révision des documents d'urbanisme ; 3) dossier domanial ; 4) procédure de mise en concession ; 5) études, travaux et mise en exploitation du port. Réception des offres avant le **3 juillet**.

Renseignements : DBF  
Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77  
Email : [dbf@dbfbruxelles.com](mailto:dbf@dbfbruxelles.com)  
Site : [www.dbfbruxelles.com](http://www.dbfbruxelles.com)

## Le Bulletin sur internet

Chaque lundi, en avant-première, retrouvez le Bulletin du Barreau de Paris sur le site : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

## Agenda

### L'Europe pénale

 L'EFB, l'ACE et l'Association des juristes Franco-Britanniques organisent un colloque sur : «L'Europe pénale» sous la présidence de M. Robert Badinter, ancien Président du Conseil constitutionnel, ancien Garde des Sceaux, Sénateur et sous la direction scientifique de Mme Marie-Elisabeth Cartier, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Il aura lieu le **lundi 29 mai de 14h à 19h** à l'Auditorium de la Maison du Barreau.

Inscriptions :  
E-mail : [ifc@efb-paris.avocat.fr](mailto:ifc@efb-paris.avocat.fr)

### Les rendez-vous de 5 heures

Le master Recherche Droit de la Propriété Littéraire, Artistique et industrielle de Paris II organise les «Rendez-vous de 5 heures» sous la direction du Professeur Pierre-Yves Gautier.



# Commissions Ouvertes

Pour la validation au titre de la formation continue, il convient désormais de s'inscrire par mail : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

Les réunions des Commissions Ouvertes sont accessibles à tous les avocats.

Chacune vaut équivalence de 2 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

## Commission de Droit Commercial et Economique Procédures Collectives

Responsable : Georges Teboul

**Mardi 23 mai à 18h00**, salle du Barreau

«Le régime de l'immunité partielle et de la responsabilité des créanciers pour les préjudices subis du fait des recours consentis (article L650-1 du nouveau code de Commerce)»

Intervenant : M. Maurice-Antoine Lafortune, avocat à la Cour de Cassation

## Commission ouverte Internationale Groupe de travail PPP

Responsable : Marc Frilet

et la Commission de Droit Public

Responsable : Jean-Jacques Israël

**Mardi 23 Mai à 18h30**, salle du Pont au Change

«Répartition des rôles et des travaux avec l'IBA et lancement de la première étape du programme»

## Commission Droit de la Protection Sociale et du Handicap

Responsables : M. Philippe Karim Felissi, M. Rachid Meziani

**Mercredi 31 mai à 18h00**, salle Albert Brunois

«La procédure devant le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité»

## Commission de la Famille

Responsable : Hélène Poivey-Leclercq

## Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables

Responsables : Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real

**Mardi di 6 juin à 18h00**, salle du Barreau

Thème : «Caution, indivision et domicile conjugal»

Intervenants : M. Denis Talon, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre, Mme Michèle Fourtanier, avocat à la Cour.

## Commission ouverte de Droit International

Responsable : Bâtonnier Bernard Vatié

**Mercredi 7 juin à 9h00**, Salle du Barreau

## Commission Générale de droit commercial et économique

Responsable : Bernard Feugère

## Commission de Droit Comptable

Responsable : Jacques Mondino

**Jeudi 8 juin à 18h**, salle du Barreau

## Commission de Droit Immobilier

Responsable : Jean-François Péricaud

## Sous-Commission des Baux Commerciaux

Responsable : Jehan-Denis Barbier

**Jeudi 8 juin de 18h00 à 20h00** à l'auditorium de la Maison du Barreau.

Réunion annuelle des Avocats et des Magistrats de la 18<sup>ème</sup> Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris.

La réunion sera suivie d'un cocktail – participation : 38 € Renseignements et inscription au Bureau des Commissions Ouvertes.

Envoyer le bulletin d'inscription en même temps que le mail d'annonce.

## Commission Marchés Emergents et Nouvelles Technologies

Responsable : Gérald Bigle

**Vendredi 9 juin à 9h30**, salle du Barreau

«Le droit des jeux vidéo (Part II)»

Renseignements et inscriptions :

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Fax : 01 44 32 49 93

E-mail : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

L'affluence croissante, et parfois inattendue, aux réunions des commissions ouvertes peut amener à des changements de salles ou d'horaire : soyez compréhensifs !

Ce colloque sur le thème des mille et une licences de la propriété intellectuelle aura lieu les **29, 30 et 31 mai de 17h à 19h** au Centre Vaugirard de l'Université (salle des conférences) – Paris 15<sup>ème</sup>.

Renseignements et inscriptions :  
E-mail : [adip2@u-paris2.fr](mailto:adip2@u-paris2.fr)  
Stéphanie Corbiere  
Tél. : 06 13 82 58 22  
Quentin Lavogez  
Tél. : 06 61 91 60 24

## Séance de signature

M. Etienne Tarride, avocat à la Cour, AMCO, dédicacera son premier roman «les Vingtcoeur» le **mardi 30 mai à partir de 16h**, à la librairie Nexis située au 27, place Dauphine (Paris 1<sup>er</sup>).

## Rencontre avocats-magistrats

La prochaine rencontre entre avocats et magistrats se tiendra le **mercredi 7 juin à 18h** à la Maison du Barreau sur le thème : «La tenue des audiences pénales».

Cette réunion sera suivie d'un verre amical.

Renseignements et inscriptions :  
Mme Chantal Bockel, chargée des relations avec la magistrature  
Tél. : 01 44 32 48 01 – 06 03 00 85 06  
E-mail : [cbockel@paris.avocaweb.tm.fr](mailto:cbockel@paris.avocaweb.tm.fr)

## Responsabilité des dirigeants d'entreprises

Les associations des diplômés du Groupe ESSEC, France-Amériques et des Docteurs en Droit organisent une conférence le **mercredi 7 juin de 18h à 20h** dans les salons de France-Amériques (Paris 8<sup>ème</sup>) sur le thème : «Responsabilité des dirigeants d'entreprises des deux côtés de l'Atlantique». Seront notamment présents : M. Daniel Tricot, Président de la Chambre commerciale

## Vous pouvez dorénavant déclarer vos revenus en ligne !

Pour cela, il vous suffit de vous connecter sur le site internet de l'Ordre : [www.avocatparis.org/new/cotisations/cotisations.asp](http://www.avocatparis.org/new/cotisations/cotisations.asp)

Si vous n'avez pas encore créé votre compte utilisateur, vous pouvez le faire directement en ligne et ainsi obtenir vos codes d'accès ;

Si vous avez déjà créé votre compte utilisateur, vous pouvez (muni de vos codes d'accès) déclarer vos revenus.

Attention, cette déclaration en ligne n'est valable que pour les avocats qui n'ont pas encore renvoyé la version papier de leur déclaration !

de la Cour de cassation, M. John Riggs, AMCO, avocat honoraire, membre du Barreau de New-York, Président de l'Hôpital américain de Paris et M. Jean-Luc Decornoy, Président de KPMG France.

Cette conférence sera suivie d'un cocktail.

Paf : 15 €.

Renseignements et inscriptions :  
France-Amériques  
9 avenue Franklin Roosevelt – 75008 Paris  
Tél. : 01 43 59 51 00 - Fax : 01 40 75 00 97  
E-mail : [info.france-ameriques@wanadoo.fr](mailto:info.france-ameriques@wanadoo.fr)

## L'expertise face aux défis du futur

La fédération nationale des compagnies d'experts de Justice (FNCEJ) organise un colloque le **vendredi 9 juin de 9h à 17h** à la 1<sup>ère</sup> chambre de la Cour de Cassation, 5 quai de l'Horloge, sous le haut patronage de M. Pascal Clément, Garde des Sceaux, et sous la présidence de MM. Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation et Jean-Louis Nadal, Procureur général près la Cour de cassation, sur le thème : «L'expertise face aux défis du futur».

Renseignements et inscriptions :  
Secrétariat de la FNCEJ  
10, rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17  
Tél. : 01 45 74 50 60 – Fax : 01 45 74 67 74  
E-mail : [fncej@fncej.org](mailto:fncej@fncej.org)

## Vie du Palais

### Concours de la Conférence

Les prochaines séances du concours de la Conférence, présidées par le Bâtonnier, auront lieu à la bibliothèque de l'Ordre, à 19h30:

● le **mardi 30 mai**,  
23<sup>ème</sup> séance

L'invitée sera Mme Nicole Guedj, ministre.

Sujets :

- «Doit-on lever le voile sur les femmes ?»

- «Les victimes sont-elles toujours consentantes ?»

Rapporteur :

Benoît Deniau, 11<sup>ème</sup> secrétaire

● le **mardi 6 juin**,  
24<sup>ème</sup> séance

Sujets :

- «Les frontières sont-elles toutes franchissables ?»

- «Faut-il réhabiliter le corset ? »

Rapporteur :

Dorothee Bisaccia Bernstein

12<sup>ème</sup> secrétaire

Renseignements :  
M. Benoît Deniau  
11<sup>ème</sup> secrétaire  
Tel : 01 53 70 10 40  
Fax : 01 53 70 10 41  
E-mail : [benoit.deniau@bdf.net](mailto:benoit.deniau@bdf.net)

## Association des africains du Palais

L'A.A.C.M (Avocats d'origine Africaine, Antillaise, Caraïbienne et Maghrébine du Barreau de Paris), organise une réunion publique le **mercredi 31 mai de 15h à 18h** à la Maison du Barreau sur le thème : «bilan d'activité, nouveaux dirigeants, convention avec le CRAN, et perspectives (élections de novembre 2006).»

Renseignements :  
Emmanuel Kofana  
Tél. : 06.24.02.80.92  
E-mail : lesafricainsdupalais@wanadoo.fr

## Dîner des Alsaciens et Lorrains

Le Cercle des juristes alsaciens et lorrains (CJAL) organise un dîner-débat sur le thème : «Gouvernance d'entreprise et outils électroniques : quelles libertés pour le salaire ?», le **mardi 6 juin à 20h**, à la brasserie «Chez Jenny» - 39, boulevard du Temple (Paris 3<sup>ème</sup>).

L'invitée d'honneur sera Mme Sabine Lochmann, directrice juridique de Johnson & Johnson France, vice-présidente de l'ECLA et président honoraire de l'AFJE.

Y participeront également M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, M. le Bâtonnier Jean-Marie Burguburu, M. Bertrand Hohl, président du CJAL et M. Christian Roth, secrétaire général du CJAL.

Prix du repas :

45 € par personne (toute annulation parvenant moins de 48h avant la réunion ne pourra être prise en compte).

Renseignements et inscriptions :  
M. Christian Roth  
Secrétaire général  
29, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris  
Tél. : 01 42 66 63 19  
Fax : 01 42 66 64 81

## Dîner des secrétaires d'agrés

Le dîner annuel de l'Association des secrétaires et anciens secrétaires d'agrés se tiendra le **jeudi 8 juin à 20h** au Polo de Paris (route des Moulins, Bois de Boulogne), en présence de Mme Perrette Rey, Présidente du Tribunal de Commerce de Paris, Mme de Marliave, présidente de Chambre au Tribunal de commerce de Paris, déléguée aux relations avec le Barreau, et de M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre. L'orateur de la soirée sera Mme Françoise Navarre, AMCO, avocat à la Cour. La manifestation sera précédée, sauf intempéries, d'un match de polo à 19h.

Renseignements et inscriptions :  
M. Jean-Claude Dubarry  
Avocat à la Cour  
6, place de Narvik - 75008 Paris  
Tél. : 01 44 30 25 00  
Fax : 01 44 30 25 01

## Trophée ACE

L'association des Avocats conseils d'entreprises (ACE) organise son 7<sup>ème</sup> Trophée du meilleur jeune avocat conseil d'entreprises le **lundi 19 juin à 16h** à la Maison du Barreau.

Sujet de cette année :

« Transparence et droit des affaires : sociétés, social, fiscal ».

Comme précédemment, il s'agit d'un concours de démonstration juridique orale (une courte note écrite de présélection doit être remise au préalable avec le dossier de candidature), réservé aux avocats inscrits et avocats stagiaires âgés de 30 ans au plus.

Le jury sera présidé par le Professeur Merle.

Date limite de dépôt des dossiers : le vendredi 9 juin.

Premier prix :

la participation au 50<sup>ème</sup> congrès de l'Union internationale des avocats (UIA) à Salvador de Bahia ; 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix : ouvrages, abonnements et

autres cadeaux offerts par les partenaires de l'opération.

Le concours sera suivi d'un cocktail.

Renseignements et inscriptions : ACE  
114/116, avenue de Wagram - 75017 Paris  
Tél. : 01 47 66 30 07 - Fax : 01 47 63 35 78  
E-mail : mc.midavaine@avocatline.com.fr

## Carnet

### Ordre national du Mérite

Ont été promus ou nommés dans l'ordre national du Mérite

*Au grade de Commandeur*

M. Pierre-Charles Ranouil

*Au grade d'Officier*

Mme Simone Bernard Dupré

M. Jean-Paul Bignon

M. le Bâtonnier Paul-Albert Iweins, président du CNB

Mme Françoise Plantade

M. Michel Bénichou, ancien Président du CNB et de la Conférence des Bâtonniers

*Au grade de Chevalier*

M. Cyril Fergon

Mme Dana Gruia Dufaut

Mme Fabienne Haas

M. Jean-Charles Krebs, MCO

### Ordre des Palmes académiques

*Au grade de Chevalier*

M. Robert Collin, AMCO.

### Dons à la bibliothèque

Ont déposé un ouvrage à la bibliothèque de l'Ordre :

- M. Nicolas Namhias, Mme Elsa Sacksick et Mme Nathalie Baillon, avocats à la Cour : «Pratique du droit de l'environnement»

*Le Bâtonnier et le Conseil les remercient.*

Rédacteur en chef  
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour  
Rédactrice  
Virginie Romary • Stéphanie Le Traou  
Maquette  
Lara Bajjak

DROIT ADMINISTRATIF DES ÉTRANGERS  
**«La nouvelle loi sur les titres de séjour  
 et l'éloignement des étrangers»**

**Mercredi 31 mai 2006 • 18h - 21h**

Maison du Barreau - Auditorium  
 2, rue de Harlay - 75001 Paris

Sous la Présidence de Monsieur le Bâtonnier Yves Repiquet

sous l'égide de la

Commission Ouverte de Droit des Etrangers  
 présidée par Françoise Mendel-Riche, avocat, MCO

AU PROGRAMME

**INTRODUCTION: MODIFICATIONS LÉGISLATIVES SUR LES TITRES  
 DE SÉJOUR ET L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS**

M. Patrick Mindu, Président du Tribunal Administratif de Paris ;

Mme Françoise Mendel-Riche, avocat à la Cour de Paris, Présidente de la Commission  
 Ouverte de Droit des Etrangers, MCO.

Avec la participation de Mme Dominique Chelle, Vice-président de Section au Tribunal  
 Administratif de Paris

**I • LES TITRES DE SEJOUR : LIMITATION DES CONDITIONS D'ACCÈS**

L'immigration d'une durée limitée pour un motif déterminé

Intervenants: M. Rabah Hached et Mme Anne Bremaud, avocats

Débats

Les cartes de séjour de plein droit

Intervenants : Mme Mylène Stambouli, avocat ;

M. Serge Slama, Maître de Conférence en Droit Public à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Débats

**II • LES MESURES D'ELOIGNEMENT : MULTIPLICATION DES PROCÉDURES**

Entre le refus de séjour et l'APRF : l'OQTF, nouvelle décision administrative

Intervenants : M. Jean-Michel Belorgey, Président de section au Conseil d'Etat,

M. Gérard Tcholakian, avocat.

Débats

Les conditions de recours

Intervenants : M. Bernard Even, Président du Syndicat de la Justice Administrative,

Vice-président du Tribunal Administratif de Strasbourg,

Mme Dominique Noguères, avocat

Débats

**CONCLUSION :**

M. Jean-Jacques Israël, avocat à la Cour de Paris, Président de la Commission de Droit  
 Public, Professeur agrégé à l'Université de Paris XII Créteil.



Renseignements Pratiques et Inscriptions  
 EFB - Service de la Formation Continue  
 63 rue Charenton - 75012 Paris  
 site internet : [www.efb-paris.avocat.fr](http://www.efb-paris.avocat.fr)  
 (rubriques formation et formation continue)

